

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 février, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absent : Monsieur LE DEM Philippe

Absents excusés :

Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur MOURAUX Michel, Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame LECLERC Sylvie.

Procuration a été donnée à :

Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude
Madame MARISSAL Bénédicte donne procuration à Madame LAVARENNE Monique
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François
Monsieur de COURCEL Dominique donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Madame ACIMOVIC Cennet

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2024-013 : RETROCESSION VOIRIE RUE VICTOR HUGO

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 Octobre 1984 émettant un avis favorable

à la reprise de la voirie Victor HUGO dans le domaine communal.

Considérant le courrier de M. MARTIN-BLANC, Président de l'Association des co-proprétaires du Lotissement des Coteaux, en date du 13 Septembre 1990, dans lequel il est stipulé l'abandon perpétuel à la Commune de Briare.

Considérant qu'à la suite du décès de son Président, l'Association est en suspens.

Considérant que la rétrocession de cette voirie n'a jamais fait l'objet d'une signature en l'étude de Maître DESCOIS.

Considérant la demande d'ENEDIS devant intervenir sur cette voirie, dans le cadre d'un projet de raccordement de futures bornes IRVE (raccordement de futures bornes électriques sur le site WELDOM),

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition gratuite des voies et espaces communs du lotissement « des Coteaux » situé Rue Victor Hugo, correspondant aux parcelles désignées ci-dessous,

- Rue Victor Hugo (cadastrée AB 456 pour une surface de 2563 m²) 271 m. linéaires,
- Parcelle AB 455 pour une surface de 18 m².

APPROUVE le classement dans le domaine public communal de ces voies et espaces communs,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte de vente à intervenir, qu'il soit sous la forme administrative ou notariée, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération

Le 19 février 2024

La Secrétaire de séance,

Le Maire,



Jacqueline LAURENT



Pierre-François BOUGUET